DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

FEUX VERTS UNIVERSITAIRES POUR LA FUSION UCL/SAINT-LOUIS

Publié le 18 mai 2017

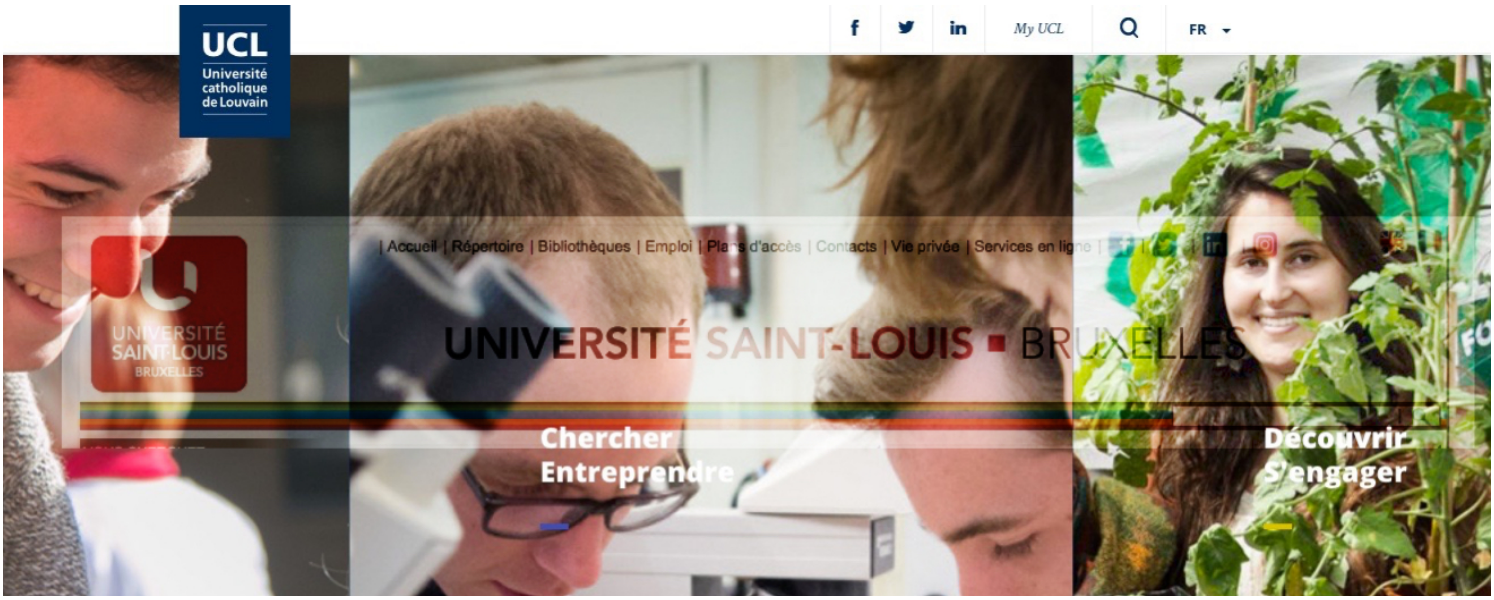

par Christian Du Brulle

Ce jeudi en fin de journée, le Conseil d'administration de l'Université catholique de Louvain (UCL) et l'Assemblée générale de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B) ont décidé de procéder à la fusion de leurs institutions. Une décision qui fait suite à de multiples travaux préparatoires et à la consultation des différents corps qui composent chacune de ces universités.

À Saint-Louis, le feu vert nécessaire pour aller de l'avant dans cette fusion devait totaliser un minimum de 80 % de votes favorables. À L'UCL, 50 % de « oui » suffisaient. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont 90 % de votes en faveur de la fusion qui ont été enregistrés jeudi soir.

Un score stalinien ? « Notre volonté dans ce projet est, depuis le début, d'agir dans l'intérêt de nos institutions, de la recherche et de nos étudiants », souligne le Pr Vincent Blondel, recteur de l'UCLouvain. « La large adhésion à ce projet, que traduisent les votes d'aujourd'hui dans nos deux universités, nous réjouit », précise-t-il.

Découvrez ici le détail du « contrat de mariage » des deux universités, intitulé « Schéma directeur de fusion ».

DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

Cinq universités au lieu de six en Fédération Wallonie-Bruxelles

La fusion ainsi décidée devrait produire ses effets lors d'une prochaine rentrée académique. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne comptera-t-elle dès lors plus que cinq universités, contre six aujourd'hui, dès le mois de septembre 2017 ?

« Soyons pragmatiques », commente le Pr Pierre Jadoul, recteur de l'Université Saint-Louis-Bruxelles. « Si les deux universités sont en phase pour fusionner, des modifications décrétales sont également nécessaires. Nous irons rapidement rencontrer le ministre (en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche), M. Jean-Claude Marcourt, à ce propos. Si la fusion n'intervient pas dès la prochaine rentrée académique, ce sera pour la suivante ».

« Pas d'accord politique », indique le ministre Marcourt

La balle est à présent dans le camp du ministre Marcourt (PS). Lequel rappelait le 25 avril dernier en Commission de l'Enseignement supérieur du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en réponse à une question de Madame Françoise Bertieaux (MR), que le décret « Paysage » qui organise actuellement l'enseignement supérieur en FWB « est le fruit d'un large consensus entre tous les acteurs de notre enseignement supérieur, (et) le fruit de nombreux arbitrages qui ont permis de dégager un équilibre global que notre Parlement a entériné lors de son adoption définitive le 7 novembre 2013 ».

Le ministre rappelait également que « le législateur a souhaité donner à notre enseignement supérieur un nouvel équilibre, articulé autour d'une Académie unique et de Pôles académiques, et il a, fort logiquement, supprimé les mécanismes et incitants relatifs aux fusions qui existaient jusque-là pour les universités ».

Concernant le projet de fusion, Jean-Claude Marcourt indiquait aussi: « il n'y a aucun accord politique pour modifier la législation en vue d'une fusion entre l'UCL et l'Université Saint Louis Bruxelles ».

Et il concluait: « il me semble que ce projet, s'il devait se concrétiser, devra faire l'objet de concertations avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, l'ARES étant le lieu naturel de ce dialogue préalable à d'éventuelles modifications décrétales ».

Ecoutez le recteur Pierre Jadoul puis le recteur Vincent Blondel analyser le décret "paysage" par rapport à la fusion de leurs universités.

>
« UCLouvain — Saint-Louis — Bruxelles »

Le chemin est donc sans doute encore long, avant le mariage entre les deux universités. Même si, selon les projets des deux institutions désormais fiancées, la nouvelle université fusionnée dispose déjà d'un nom. Elle devrait s'appeler «Université catholique de Louvain » ou encore «UCLouvain» de manière plus générique.

DAILY SCIENCE
DÉCOUVREZ LA SCIENCE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION "MADE IN BELGIUM"

Le nom « Saint-Louis – Bruxelles » devrait aussi être préservé, histoire de conserver l'identité de cette entité de l'UCLouvain. L'actuelle USL-B pourrait ainsi être rebaptisée à l'avenir «UCLouvain — Saint-Louis — Bruxelles ».